

Zur Kenntnisnahme an: P
 Original z. Behandlung bett

PM.

1841. 21 Aug. Peron

M. Lefort
2/208

T é l é g r a m m e No 53.

Legatsuisa,

B u e n o s A i r e s .

De Petitpierre. Suite votre 58.

Conseil fédéral ne prendra décision définitive octroi ou refus visa entrée ex-président Peron qu'au moment où il serait saisi demande. Bien que toutes raisons mentionnées par vous ne soient pas déterminantes, Conseil fédéral inclinerait plutôt aujourd'hui refuser visa. Présence Peron en Suisse en effet indésirable. Droit asile ne peut être invoqué par lui étant donné qu'a possibilité s'établir autre pays et en particulier qu'au Paraguay sa vie pas en danger. D'accord que Stadelhofer profite voyage économique à Asuncion pour faire connaître discrètement notre point de vue négatif égard établissement Peron Suisse. D'accord également que Peron ne soit informé cette démarche que s'il manifestait désir venir Suisse. Au sujet motifs attitude suisse, on peut invoquer attitude Peron vis-à-vis Eglise catholique et réactions provoquées par cette attitude chez catholiques suisses, bruits relatifs envois or etc. On devrait laisser de côté argument impossibilité assurer sa sécurité.

Politique

A . 1 2 2 2 .

Exp. 18.10.55. 19h00.

